

L'AFFAIRE DES HARKIS DU 13^e

LA POLICE MENACE pour intimider la gauche

L'OFFENSIVE lancée il y a trois semaines par la gauche du 13^e arrondissement contre les excès des harkis implantés dans la capitale a déjà porté ses fruits. Mais pas seulement bénéfiques, car la police s'est chargée d'y mêler des fruits amers.

Les effets heureux de cette réaction de la gauche (1), c'est d'abord la diminution d'intensité des violences policières contre les Nord-Africains. Les cris ont pour ainsi dire cessé dans les caves des hôtels occupés par les harkis et, si les rafles continuent, elle semblent donner lieu à moins de coups qu'auparavant. Au moins sur place, car il se peut que la prudence ait amenée les harkis à interroger leurs victimes dans des lieux plus discrets. Autre effet bénéfique : les interpellations de métropolitains, surtout le soir, se sont faites plus rares et moins choquantes pour la morale.

Il est clair que rien de tel ne se serait produit sans l'intervention de la gauche, et en particulier la question écrite posée par notre camarade Claude Bourdet au préfet de police. Portée sur la place publique, l'affaire des harkis est devenue pour la police une source d'ennuis qui l'incite à d'autant plus de prudence que le gouvernement conserve l'intention de généraliser l'installation des harkis dans toutes les régions où vivent les Nord-Africains. Pour y réussir sans protestation générale, il faut que l'expérience du 13^e se poursuive sans trop de bruit.

Faire taire les protestataires

D'où l'autre série de conséquences de l'intervention de la gauche: la multiplication des efforts de la police pour faire taire les protestataires. Depuis quinze jours, c'est un véritable festival de démentis, de protestations d'innocence, de menaces aussi, qui émane de la préfecture de police.

Les deux premiers démentis du préfet de police avaient, on le sait, été réfutés par une réplique de la section P.S.U. du 13^e, puis par un communiqué précis du secteur P.S.U. de Paris. La P.P. a alors compris qu'il lui fallait faire davantage.

Elle a donc successivement :

- porté plainte contre **France-Observateur** qui, dans une double page, avait levé le voile sur les projets d'extension des harkis,

- organisé une conférence de presse au cours de laquelle l'attitude des harkis a été magnifiée,

- fait visiter à des conseillers municipaux U.N.R. et « Indépendants » (comme par hasard, on y retrouve le Griotteray de l'affaire du bazooka et Frédéric-Dupont qui s'était solidarisé avec les émeutiers des barricades d'Alger en janvier), puis à des députés et des sénateurs de même tendance certains hôtels du 13^e occupés par les harkis.

Les visites purificatrices sont en voie de

devenir aussi habituelles pour les élus de la droite que celle des Folies Bergère pour les étrangers. Chaque fois, le guide de service célèbre le courage et la dignité des harkis que le visiteur assure de l'affection ou du soutien de la population parisienne (sic). Cela permet du même coup d'affirmer, sans guère de preuves convaincantes jusqu'ici, qu'un des hôtels occupés par les harkis servait autrefois de tribunal et de chambre de tortures au F.L.N. Pour donner de la couleur locale, le guide montre d'ailleurs des matraques et un poignard dont rien, évidemment, n'indique qu'ils ont été trouvés sur place.

Le cynisme de M. Papon

Enfin, le préfet de police a répondu à la question écrite de Claude Bourdet en dénonçant « **la campagne de dénigrement systématique** » des harkis, campagne qui est, ajoute-t-il, « **probablement orchestrée par le F.L.N.** ». Niant en bloc tous les abus dénoncés et ne se donnant même pas la peine de disculper les harkis, il se félicite de leur prétendue efficacité, en affirmant — il faut le lire pour croire à une pareille audace — que la population du quartier « **ne cache pas sa satisfaction de se sentir protégée et de ne plus avoir à participer à la collecte F.L.N.** ».

« **M. Bourdet, conclut cyniquement le préfet de police, sera sûrement satisfait de savoir que les forces de police ont jugulé dans cet arrondissement les tueurs, les tortionnaires et les racketteurs du F.L.N.** ». « **M. Bourdet, ajoute encore M. Papon, sera certainement d'accord pour trouver scandaleuse, sinon criminelle, toute**

tentative de dénigrer l'action entreprise, et pour condamner toute aide morale ou matérielle apportée à la rébellion ».

On voit clairement la manœuvre policière : tenter de faire taire la gauche et, d'une façon générale, les défenseurs des droits de la personne humaine, en les menaçant d'assimiler à l'aide au F.L.N. — passible des plus graves peines — la dénonciation des excès des harkis. Commencée avec la plainte contre **France-Observateur**, cette manœuvre d'intimidation se développe contre Claude Bourdet et vise les futurs protestataires.

Mais elle ne nous fera pas taire. La réponse claire et précise de Claude Bourdet, qu'on lira ci-contre, montre que le P.S.U. ne faillira pas à sa tâche de défense des libertés. Les autres membres du « collectif » d'action du 13^e sont aussi résolus que nous à défendre les droits de l'homme.

Devant le pitoyable silence de la S.F.I.O. et du M.R.P., ces soi-disant « **apôtres des libertés** », la gauche véritable — au premier rang de laquelle le P.S.U., à la pointe du combat depuis trois semaines — se fait présentement connaître à la population du 13^e. Il est probable que beaucoup de nos camarades, habitant des agglomérations à forte population algérienne, auront d'ici peu à donner un semblable témoignage.

(1) On sait que c'est le « collectif » pour la paix négociée en Algérie qui a lancé l'offensive, sous forme d'une conférence de presse consacrée aux sévices perpétrés par les harkis. Cet organisme groupe le P.S.U. et le P.C., la C.G.T. et la C.F.T.C., le M.L.O. et le Mouvement de la Paix ainsi que des prêtres et des pasteurs du 13^e.

LA RÉPLIQUE DE CLAUDE BOURDET

« *La réponse du Préfet de Police à la question écrite que je lui avais posée, ne saurait être considérée comme une nouvelle manœuvre d'intimidation, tendant*

à réduire les Français au silence devant les dramatiques conséquences de la guerre d'Algérie.

« *Comment en effet, interpréter*

autrement son affirmation selon laquelle les protestations les plus normales contre les violences et les sévices perpétrés par la police algérienne de Paris constituent « une campagne de dénigrement systématique, probablement orchestrée par le F.L.N. ». Et comment qualifier cette autre phrase du Préfet de Police insinuant que la simple divulgation des excès de la police algérienne peut être considérée comme « une aide morale ou matérielle apportée à la rébellion » ?

« Contrairement à ce qu'affirme M. Papon, il n'est ni « criminel », ni « scandaleux » de dénoncer ces excès, conséquence déplorable de la prolongation de la guerre d'Algérie. C'est au contraire le rôle des élus de la population parisienne que de défendre le droit des Parisiens à connaître la vérité même lorsqu'elle est déplaisante pour les forces de police. C'est aussi leur devoir d'avertir les Parisiens des dangers que comporte l'implantation dans la capitale d'une police auxiliaire dont l'attitude, loin de provoquer — comme l'affirme M. Papon — la « satisfaction » de la population locale, n'a jusqu'ici provoqué que crainte et inquiétude légitimes.

« Au lieu de nier les faits répréhensibles, le Préfet de Police ferait mieux de les vérifier et de les sanctionner, comme la loi lui en fait un devoir. En dépit des démentis officiels, je confirme solennellement, en m'appuyant sur de nombreux témoignages d'habitants du quartier, confirmés par des ecclésiastiques ainsi que par les représentants de groupements syndicaux et politiques locaux, que :

« 1) Des Nord-Africains ont été inter-

rogés par les supplétifs algériens dans les caves mêmes des hôtels occupés par ceux-ci.

« 2) Ces interrogatoires se sont accompagnés de violences si graves que les habitants du quartier — qui en ont d'ailleurs témoigné — ont entendu plusieurs nuits de suite des hurlements s'élever des caves. Les harkis sont même intervenus, armes à la main, pour empêcher la population métropolitaine, sortie dans la rue, de pénétrer dans les hôtels occupés.

« 3) Les séquestrations de Nord-Africains dans ces caves ont été confirmées par l'officier même commandant les harkis, qui a fait sortir devant témoins certains de ses prisonniers, séquestrés sans qu'un jugement ait été prononcé contre eux, ni même qu'une inculpation ait été signifiée.

« 4) La matérialité des brutalités préventives dont ont fait l'objet, dans ces caves, plusieurs Nord-Africains, est encore établie par le fait qu'entre autres exemples connus de la police, un Algérien a dû être hospitalisé à la suite de son passage entre les mains des harkis, puis libéré, aucun grief n'ayant été articulé contre lui (l'argent qu'il détenait provenait d'un remboursement de la Sécurité sociale et non de collectes F.L.N.).

« D'autres exactions ont eu lieu et des témoins se sont fait connaître à la police. Mais celle-ci n'a pas jugé bon, jusqu'ici, de les entendre. Ces témoins m'on fait part de leur étonnement de ne pas avoir encore été convoqués. »